

Séance du Conseil de Ville du 26.09.2022
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
 (art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement de la motion

5.10/22

"Du soutien pour les personnes souhaitant s'engager dans la transition écologique"

Auteur	M. Maël Bourquard, PS		
But visé	<p>La motion demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'offrir au personnel communal intéressé une formation aux enjeux écologiques et aux bons comportements à adopter, sous la forme d'ateliers (p.ex. Conversations carbone) ou de formations spécifiques (p.ex. « Donner du pouvoir à l'écologie ») • de promouvoir, voire d'animer des formations similaires auprès de la population (promotion, communication des objectifs, voire subventionnement) 		
Préavis du Conseil communal	Acceptée	Refusée	Transformée en postulat
Motifs	<p>La thématique des enjeux écologiques revêt évidemment un caractère urgent et important qui nécessite une prise de conscience et l'application de mesures concrètes. A ce titre, les collectivités publiques endossent une responsabilité sociale et environnementale importante et ont un rôle exemplaire à jouer.</p> <p>Il convient de souligner que des mesures concrètes sont déjà mises en œuvre au sein de la Municipalité pour sensibiliser le personnel aux gestes environnementaux importants et imposer en interne certaines recommandations visant à la gestion durable des ressources (élaboration d'un plan de mobilité, directives concernant les mesures d'économie d'énergie, etc.).</p> <p>Actuellement, la politique de formation continue et de développement personnel et professionnel permet déjà au personnel communal de solliciter une participation à des formations individuelles. Une participation financière importante de l'employeur est en général justifiée pour des formations individuelles dont les thèmes sont en lien avec des problématiques professionnelles ou le développement de compétences métiers ou sociales utiles à la pratique professionnelle. Des formations entreprises à titre individuel et non sollicitées par l'employeur peuvent également être soutenues financièrement, si un intérêt pour l'employeur (développement de compétences personnel, responsabilité sociale, etc.) est présent.</p> <p>Dans ce contexte, la participation de la Municipalité à des formations individuelles sur le thème de la transition écologique ou la promotion de l'écoresponsabilité pourra par conséquent être imaginée à l'avenir pour toutes les personnes intéressées (participation sur une base volontaire).</p> <p>Celle-ci pourra se décliner sous deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation, au sein de l'Administration, d'ateliers de sensibilisation, de conférences ou de formations spécifiques à l'attention du personnel communal ; - un soutien financier pour la participation à des formations extra-muros organisées par des prestataires externes à l'attention du public. <p>La participation à ces axes de formation pourrait en moyenne se chiffrer à environ Fr. 600.- à Fr. 900.- par personne, en tenant compte du format variable (demi-jours ou journées entières), des frais de participation et du temps accordé comme temps de travail.</p> <p>Au niveau de la population, la Municipalité développe depuis de nombreuses années déjà des efforts importants pour promouvoir la notion de responsabilité écologique et pour définir et favoriser l'application de mesures de développement durable. Parmi celles-ci, on peut par exemple relever les mesures visant à promouvoir la mobilité durable (Semaine de la mobilité, SlowUp), des incitations à la réduction durable des déchets (Clean-up Day), des actes de communication réguliers dans <i>Delémont.ch</i> sur les gestes écoresponsables, ou encore des mesures et directives visant à réduire la consommation d'énergie (chauffage, éclairage, etc.).</p> <p>La Municipalité pourra continuer à s'engager et à promouvoir les démarches en faveur du développement durable et favoriser ainsi la transition écologique par des actions d'information et de sensibilisation de la population, sous la forme de conférences publiques ou dans le cadre d'événements festifs comme la Fête de la nature ou la Semaine de la mobilité, en collaboration avec les services communaux concernés (SID et UETP notamment) ou des associations de la région actives dans le domaine (notamment la FRI, Vilebrequin ou la Fondation O2). L'agglomération, qui projette l'organisation d'une conférence sur la société à 2000 watts, pourrait aussi être associée.</p>		